



**PROJET BANLIEUES – GUIDE DE DÉPÔT DE DOSSIER  
2019**



**FONDATION  
BNP PARIBAS**

Depuis 2006, au travers du programme **Projet Banlieues**, la Fondation BNP Paribas **accompagne des associations locales dont les actions de terrain permettent de lutter contre les différentes formes d'exclusion dans les quartiers prioritaires de la ville.**



## **Calendrier 2019**

Dépôt des dossiers : du **25 mars au 3 mai 2019**

Etude des dossiers par la Fondation : du **3 mai au 14 juin 2019**

Comité de sélection le **26 juin 2019**

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## L'ASSOCIATION

Pour être éligible, l'association porteuse du projet doit :

1. Justifier d'au moins **3 années d'existence**
2. Etre une **association à but non lucratif, exercer une activité d'intérêt général et ne pas s'adresser à un cercle restreint de personnes**
3. Avoir un **budget annuel inférieur à 1,5 million d'euros**
4. **Intervenir sur une zone géographique déterminée**

### NE SONT PAS ÉLIGIBLES :

- les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers
- les projets confessionnels ou politiques
- les projets personnels
- le parrainage culturel ou sportif
- les maisons des jeunes et de la culture
- les associations étudiantes

## LE PROJET

Le projet doit :

- **Intervenir dans l'un des QPV éligibles au programme,**
- **Œuvrer dans l'un des champs d'actions suivants :**



**L'éducation** (*soutien scolaire, prévention sanitaire, alphabétisation, accompagnement à la citoyenneté...*)



**L'amélioration du vivre ensemble** (*médiation, actions interculturelles et intergénérationnelles, amélioration du cadre de vie...*)



**L'insertion par l'emploi** (*aide à la mobilité, formation professionnelle, insertion par l'activité économique...*)



# LES PROJETS

## LA SÉLECTION DES PROJETS



## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une **première sélection** des projets est réalisée par la Fondation BNP Paribas qui instruit les dossiers aux regard des **critères d'éligibilité**.

Les dossiers qui répondent à ces critères sont ensuite **présentés aux correspondants locaux du réseau France pour étude de terrain**.

**Les dossiers sont ensuite étudiés par la commission** qui a lieu une fois par an. Elle est composée de représentants de la banque, de la Fondation BNP Paribas, de la Fondation de France

Cette commission se réunit et sélectionne les projets **les plus construits et les plus cohérents avec l'objectif du programme Projet Banlieues** au regard de **quatre critères d'évaluation** bien précis.

- **Faisabilité du projet :**

Le projet doit être réaliste et structuré. Les objectifs sont clairement définis et proportionnés à la taille de l'association ainsi qu'à son ancrage local. De même, les moyens humains et financiers doivent être en adéquation avec la mise en œuvre du projet.

- **Cohérence avec le programme :**

Le projet, répond concrètement à une problématique bien identifiée, propre au quartier, liée à l'éducation, l'insertion professionnelle ou l'amélioration du vivre –ensemble.

- **Impact sur les bénéficiaires :**

L'association doit démontrer l'impact social de son projet. Les bénéficiaires sont clairement identifiés et leur nombre doit être spécifié. Un dispositif pérenne permet de les accompagner sur la durée.

- **Solidité financière de l'association :**

L'association doit apporter les preuves de sa bonne santé financière. Elle doit détailler son budget annuel et mentionner les subventions dont elle dispose déjà. Le financement demandé ne doit pas être disproportionné par rapport au budget de l'association.

# LA SUBVENTION DU PROJET

Ce montant est déterminé sur la base des éléments présentés par l'association.

**Subvention maximum attribuée : 5 000 € par an**

**Durée proposée : 3 ans renouvelable une fois**

La subvention est versée sous 8 semaines par la Fondation de France, sous laquelle la Fondation BNP Paribas est sous l'égide.

## BON A SAVOIR : MON FORMULAIRE

La soumission du projet se fait uniquement par Internet.

Lien disponible sur le site internet du programme :

<http://www.bnpparibas-phi.com/ProgrammeMecenat?Id=a0r24000000zEuI>

Assurez-vous de disposer des **documents administratifs obligatoires**.

La réponse à toutes les questions du formulaire est nécessaire pour l'envoi électronique de votre dossier.

Vous pourrez sauvegarder le formulaire et y revenir plus tard.

# LES ÉTAPES DE LA SUBVENTION D'UN PROJET

